

221.CO – ATE

Conditions d'admissibilité au stage 1 – ÉTÉ

Pour être admissible au stage 1, il est nécessaire :

d'avoir réussi les cours de 1 ^{re} session suivants :	
221-104-RI	Mécanique des fluides
221-173-RI	Initiation à la ventilation/climatisation et à la réfrigération
221-174-RI	Initiation à la plomberie et au chauffage
221-184-RI	Initiation à la profession
221-194-RI	Dessin 1
420-2W3-RI	Informatique
d'avoir réussi ou être inscrit aux cours de 2 ^e session suivants :	
221-213-RI	Éléments énergétiques
221-235-RI	Dessin 2
221-245-RI	Conception en plomberie
221-253-RI	Principes de ventilation et de climatisation 1
243-2Z3-RI	Introduction à la régulation

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin février, après le recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.

Conditions d'admissibilité au stage 2 – ÉTÉ

Pour être admissible au stage 2, il est nécessaire :

- d'avoir réussi tous les cours de formation spécifique prévus aux 1^{re}, 2^e et 3^e sessions;
- d'avoir réussi ou être inscrit à tous les cours de formation spécifique prévus à la 4^e session;
- d'avoir réussi au moins 4 cours de formation générale dont 2 cours de français (excluant le cours de renforcement en français).

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin février, lors du recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.

Conditions d'admissibilité au stage 3 – HIVER

Pour être admissible au stage 3, il est nécessaire :

- d'être inscrit à tous les cours de formation spécifique prévus à la 5^e session;
- d'avoir réussi au moins 11 cours de formation générale.

L'analyse de l'admissibilité s'effectuera à la fin septembre, après le recensement de la clientèle étudiante.

L'admissibilité d'un étudiant pourrait être accordée par l'API malgré un non-respect des conditions et ce, sur recommandation de la coordination du programme.